

Une voie de covoiturage à l'entrée de Grenoble

C'est une première en France. Le concessionnaire autoroutier APRR vient d'ouvrir la première voie de covoiturage du pays. Celle-ci se trouve sur l'A48, entre la barrière de péage de Voreppe et la bifurcation de l'A48 et de la RN481.



Le covoiturage permet de limiter l'impact de la pollution. : Grenoble-Alpes Métropole / Lucas Frangella
Le covoiturage permet de limiter l'impact de la pollution.

Au total, 8 km de voie sont réservés au covoiturage à l'entrée de Grenoble. Comment cela fonctionne ? « *Un logiciel calcule le temps de parcours sur l'autoroute* », détaille Ghislaine Baillemon, directrice de l'innovation chez APRR. *Quand la circulation devient dense, il envoie un signal à notre opérateur qui décide d'activer la voie de covoiturage* ». Un losange blanc sur fond noir apparaît alors sur les panneau lumineux situés au-dessus de la voie de gauche. C'est le signal que la voie de gauche est désormais ouverte au covoiturage. À

[Visualiser l'article](#)

partir de ce moment-là, seuls les véhicules comprenant au minimum deux personnes, les taxis et les véhicules à très faibles émissions (Crit'Air 0) ont le droit de l'emprunter. Parallèlement, la vitesse maximale autorisée passe à 50km/h sur toutes les voies.

Pour s'assurer de la bonne utilisation de cette voie, un « totem » a été placé sur le terre-plein central à 3 km de la barrière de péage de Voreppe. Mis au point par la société [Pryntec](#), cet appareil – le premier à être installé en France - prend plusieurs photos de chaque véhicule : à l'avant, sur le côté, à l'arrière, de jour comme de nuit, et par tous les temps. S'il n'y a qu'une seule personne à bord, un message apparaîtra sur un panneau lumineux situé au-dessus de la voie de covoiturage : « Seul(e) à bord, changez de voie ». Les contrôles, eux, restent assurés par les forces de l'ordre. Avec à la clé une amende de 135 euros pour les contrevenants.

Si cette voie de covoiturage est une première en France, il en existe de multiples dans le monde et ce, depuis des années. Aux États-Unis, le « carpooling » existe depuis les années 70 notamment à Washington, Los Angeles ou encore San Diego en Californie. Au Canada, il existe des voies réservées à occupation multiple (VOM) à Vancouver, Montréal et dans l'Ontario. À Leeds, en Angleterre, la « High Occupancy Vehicle Lane » a été ouverte sur l'A647 en 1998. Et à Madrid, une voie mixte bus-covoiturage a été créée sur l'A6 au début des années 90. En France, la prochaine voie de covoiturage devrait être ouverte dans quelques semaines dans la métropole lyonnaise.

Associée à M'Covoit-Lignes+

« Associée à la mise en œuvre d'un service public de covoiturage entre le Voironnais et la Métropole , à l'initiative des collectivités, (la voie de covoiturage) permettra de réduire la pollution sonore, atmosphérique ainsi que la congestion en amont du cœur urbain », indique Christophe Ferrari, président de Grenoble-Alpes Métropole. Elle bénéficiera également au portefeuille de nos concitoyennes et concitoyens, le covoiturage représentant une économie pouvant s'élever jusqu'à plusieurs centaines d'euros par an. »

L'ouverture de la voie de covoiturage sur l'A48 s'accompagne en effet de la mise en place d'un nouveau service public sur le territoire métropolitain : M'Covoit-Lignes+ . Proposé par le SMMAG et la startup Ecov, ce service de covoiturage fonctionne sur le modèle des transports en commun : sans réservation mais avec des lignes régulières et des arrêts physiques. Le passager se rend à l'un de ces arrêts puis demande un covoiturage via l'application M'Covoit-Lignes+. Le service couvre le pays Voironnais et le Grésivaudan.

www.grenoblealpesmetropole.fr

Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)



Grenoble-Alpes Métropole / Lucas Frangela